



# Fédération Française du Paysage

4, rue Hardy  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 21 47 45  
[www.f-f-p.org](http://www.f-f-p.org)  
[f.f.p@wanadoo.fr](mailto:f.f.p@wanadoo.fr)

## Profession : architecte-paysagiste

L'architecte-paysagiste est le concepteur et le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. Complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre – écologue, ingénieur en paysage, architecte, urbaniste –, partageant des savoir-faire avec l'un ou l'autre, l'architecte-paysagiste ne se confond pour autant avec aucun de ces métiers. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et à mettre en œuvre sa propre créativité ; ni seulement architectural, puisqu'il connaît le végétal, le sol, l'eau, et aussi la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant.

L'architecte-paysagiste est également partenaire des autres métiers de la « filière paysage », avec qui il peut rendre réel le projet qu'il a conçu : le pépiniériste, l'entrepreneur du paysage et le maître d'ouvrage, qui souvent est aussi le gestionnaire et qui prolonge par son action le travail de conception.

Face au mitage et à l'étalement urbain, à l'anarchie des entrées de ville, à la banalisation de l'espace public, aux difficultés de mettre en œuvre le renouvellement urbain, à la déprise agricole, aux friches industrielles, il faut une profession structurée capable d'organiser l'espace par une réflexion globale et continue. C'est la compétence des architectes-paysagistes.

## La Fédération française du paysage

La Fédération française du paysage (FFP) est l'organisation représentative de la profession des architectes-paysagistes. Elle regroupe aujourd'hui plus de 500 membres, soit environ un tiers des professionnels.

La préoccupation de la Fédération est autant la prise en compte du paysage que la valorisation de la profession.

- **Promotion et développement du paysage et de sa prise en compte** : en faisant connaître les études, projets et pratiques qui contribuent à la qualité du paysage ; en initiant des débats d'idées (organisation des Assises Européennes du Paysage, de son congrès, d'expositions et de concours) ; en contribuant au développement des enseignements du paysage, de la formation continue et de la recherche, à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires nationaux et européens relatifs au paysage ; en recherchant une complémentarité et une coopération entre les différentes professions de la filière paysage : producteurs, entrepreneurs, gestionnaires.
- **Représentation et défense des professionnels du paysage** : en cherchant à regrouper tous les architectes-paysagistes, qu'ils soient prestataires d'études, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage ou gestionnaires dans une structure représentative ; en étudiant toutes les questions relatives à l'exercice de la profession (installation, régime juridique, fiscal, assurances, contrats...) ; en défendant les intérêts de ses membres, notamment au niveau de la commande publique ou privée, de la prospection des marchés en France et à l'étranger ; en intervenant auprès des pouvoirs publics pour la représentation de la profession dans toutes les instances administratives ou institutionnelles ; en assurant une information pratique à ses membres et entretient des liens de solidarité à travers le maillage de dix associations.
- Intégrée dans sa filière, la FFP est membre de la Confédération des Métiers du Paysage (COMEP) ; intégrée dans l'Europe et dans le monde, elle est membre de la Fédération Internationale des architectes-paysagistes (IFLA) et de sa branche européenne (EFLA).



Jardin botanique, Bordeaux (Catherine Mosbach). Tramway, Mulhouse (Jean-Marc Bouillon). Mail du Parc des Lilas, Vitry (Florence Mercier)

# Les missions de l'architecte-paysagiste

Aménageur d'espace, l'architecte-paysagiste, par sa formation et sa pratique professionnelle est amené à travailler à toutes les échelles, dans tous les environnements et sur toutes sortes de projets.

## Études générales, planification, programmation

- Plans de paysage et de directives à grande échelle, urbanisme, études d'impact, PLU et autres documents d'urbanisme
- Études de tracés des grandes infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, télécommunications
- Études de quartiers urbains, de zones d'activités, schémas directeurs, plans verts...
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage

## Études particulières, conception, maîtrise d'œuvre

- Aménagements urbains ou périurbains : places, rues piétonnières, habitat collectif, entrées de villes et de bourgs, squares et jardins de villes, politique de réhabilitation et d'intégration urbaine, préverdissement, jardins familiaux
- Aménagements ruraux : mise en valeur (aménagement fonciers et hydrauliques), remembrement, reboisements, friches, aménagements de cours d'eau ou plans d'eau,
- Valorisation du patrimoine : jardins et parcs historiques, sites, littoral, montagne
- Réhabilitation de lieux dégradés : friches industrielles, carrières, gravières, terrils, décharges
- Aménagements de zones industrielles, portuaires
- Aménagements de jardins privés

## Conseil et expertise

- Au près des maîtres d'ouvrage et des élus à l'échelle de la ville, du département, de la région et de l'État
- Au près des grandes entreprises publiques ou privées